



Règlement du Conseil Municipal des Enfants

Le CME est constitué d'enfants des classes de CE2 et CM1 domiciliés à Ergué-Gabéric et scolarisés dans les écoles gabéricaises, 2 enfants élus par classe. Les 2 élus sont ceux qui ont obtenu le plus de voix.

Le CME remplit un double rôle :

- Etre à l'écoute des idées et propositions des enfants. Les représenter et valoriser l'action de leurs écoles.
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles que des quartiers de la commune.

Le CME échange et travaille avec les différents services de la ville pour mener à terme leurs projets.

Les conseillers enfants sont invités aux temps forts de la ville et aux commémorations avec pour finalité la transmission et la compréhension de la mémoire collective.

Le CME vise l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté pour que les enfants aient leur juste place au sein de la commune.

I. L'engagement citoyen

La durée du mandat est fixée à deux années scolaires.

L'engagement des enfants suppose celui des parents. Le mandat implique une assiduité aux différentes réunions de travail qui seront programmées (commissions, réunions plénières etc....). Ces réunions se déroulent le mercredi après-midi ou au début des vacances scolaires.

Les élus du CME communiquent avec leurs camarades et rendent compte le plus souvent possible de leurs travaux par tous les moyens qui sont à leur disposition (affichage, oral, internet, etc...). Pour cela, ils peuvent solliciter leurs enseignants ou la personne référente du CME (élu(e) ou agent) pour les aider à organiser la communication au sein de leur secteur d'élection.

Chaque élu(e) doit adopter un comportement citoyen, se montrer respectueux des autres et veiller à préserver le caractère de neutralité du CME.

II. Le fonctionnement

L'activité du CME s'organise autour de 2 axes :

- Le travail en commissions sur des propositions émanant de l'ensemble des enfants
- Les séances plénières

Les commissions :

Les élus sont répartis en commission selon le choix de leur thématique. Elles ont lieu au maximum deux fois par trimestre avec pour objet :

- Travailler sur les projets
- Étudier la faisabilité de ces projets
- Établir le dossier pour présentation et validation en séances plénières.

Elles peuvent éventuellement se délocaliser sur toutes les autres structures donnant sens au projet en cours.

A l'issue de chaque commission, un compte rendu est réalisé et transmis à l'ensemble des membres du CME.

Les séances plénières :

Elles ont lieu 3 fois par an, à la fin de chaque trimestre avec pour objet :

- Présentation des travaux des commissions
- Débats
- Validation des projets

L'élue(e) en charge du CME préside les séances et valide les propositions.

Il/elle est accompagné(e) de l'agent territorial référent.

Les convocations sont envoyées par mail au minimum 5 jours avant la date de réunion.

Les projets validés sont présentés par les élus du CME au conseil municipal des adultes.

III. Les missions et contenu éducatif

Les jeunes élus peuvent être associés à des actions spécifiques portées par la Ville d'Ergué-Gabéric dans le cadre de leur projet.

Ils ont une mission de représentation lors des cérémonies officielles (fêtes patriotiques, inauguration...) en leur qualité de représentant des enfants des écoles de la ville, sous la responsabilité et avec l'accord de leurs parents.

Pendant la durée du mandat, les jeunes sont formés aux valeurs de la République, au fonctionnement de la ville d'Ergué-Gabéric, à la connaissance de l'organisation de la ville mais aussi au fonctionnement et au formalisme du Conseil Municipal.





Plus d'informations

Mairie d'Ergué-Gabéric - Place de l'église - 29500 Ergué-Gabéric

Contact : 06 86 62 77 86 ou c.m.e@ergue-gaberic.fr

Site internet : www.ergue-gaberic.fr